

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 30 (1938)
Heft: 10

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Revue syndicale suisse

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

30^{me} année

Octobre 1938

N° 10

Pour l'extension de l'assurance-maternité.

Pour diverses raisons, le problème de l'assurance-maternité se pose encore une fois. Tout d'abord, l'extension de cette assurance est devenue une urgente nécessité non seulement pour les ouvrières de fabriques mais encore pour les femmes ayant une autre activité économique salariée. D'autre part, les constatations faites par les caisses d'assurance-maladie nécessitent également un nouvel examen de ce problème; en effet, les caisses ont été en mesure de démontrer que les frais d'accouchement que les dispositions de la loi leur imposent sont devenus trop onéreux et qu'elles ne sont plus en mesure de les supporter. Par ailleurs, la réorganisation prochaine des caisses de maladie a été décidée. Parmi les dispositions qui seront soumises à une revision figure avant tout l'article de la loi sur l'assurance-maladie relatif aux femmes en couches.

L'Association suisse de politique sociale a bien voulu se charger d'étudier toutes les questions en rapport avec l'assurance-maternité et son extension. Elle a chargé Madame Margarita Schwarz-Gagg de cette étude, qui vient de paraître en librairie*. Nous sommes en présence d'une enquête non seulement consciencieuse, documentée et scientifique mais encore traversée par un large souffle humain. Etant donné l'importance de la question traitée, nous en résumons ici quelques aspects à l'intention de nos lecteurs.

Tandis que l'assurance-maladie s'étend aussi bien aux célibataires qu'aux assurés mariés, l'assurance-maternité, par contre, est nettement familiale. Elle a pour objet de permettre à la famille de faire face aux dépenses extraordinaires — et dépassant largement le budget familial — causées par la naissance d'un enfant. Mais, parallèlement à cette tâche d'ordre social, l'assurance-maternité en a une autre, non moins importante, relevant de l'hygiène

* « Ausbau der Mutterschaftsversicherung in der Schweiz. » Une étude sur la revision de l'assurance-maladie effectuée par Madame M. Schwarz-Gagg sur la demande de l'Association suisse pour la politique sociale. Orell Füssli, Zurich et Leipzig. 1938. 174 pages.